



Sirtom de la région Flers-Condé

ÉCOpôle du Bocage
14, rue Guillaume le Conquérant
61440 MESSEI

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 06 MAI 2021

Le jeudi six mai deux mille vingt et un, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry AUBIN, salle polyvalente, à Messei.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 04 MARS 2021

Le Comité Syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu de la réunion du 04 mars 2021.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

À l'unanimité, Monsieur Christophe LECORDIER est élu président pour le vote du Compte Administratif 2020.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (33 voix),

1°) APPROUVE le Compte Administratif pour l'exercice 2020 et les admissions en non-valeur qui pourraient s'y rapporter ;

2°) DÉCIDE l'affectation des résultats comme indiqué dans le rapport remis aux membres du Comité Syndical.

COMPTE DE GESTION 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (35 voix), APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2020 tel qu'il lui est présenté, sans observations ni réserves.

BILAN DES CESSIONS ET ACQUISITIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2020

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (35 voix),

1°) PREND ACTE du bilan des cessions et acquisitions opérées par le Syndicat au titre de l'exercice 2020 ;

2°) PRÉCISE que le bilan en question est annexé au Compte Administratif de l'exercice 2020.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (35 voix),

1°) MODIFIE le tableau des effectifs dans les conditions exposées dans le rapport remis aux membres du Comité Syndical ;

2°) AUTORISE le président à signer les arrêtés à intervenir, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;

3°) AUTORISE le président à signer les contrats et conventions CAE-CUI à intervenir, dans le respect des dispositions réglementaires en vigueur ;

4°) AUTORISE le président à accorder aux agents employés en CAE-CUI une prime forfaitaire calculée en fonction des missions assurées par l'agent ;

5°) PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2021.

SPL NORMANTRI – MODIFICATION DES STATUTS ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité (35 voix),

1. NE PAS EXERCER son droit de préemption s'agissant de la cession des actions suivantes, et en application du Pacte d'actionnaires :

- de la Communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC pour un montant de 172 954 € faisant suite à l'adhésion de la CA LISIEUX NORMANDIE au SYVEDAC ;*
- du SMEOM D'ARGENCE à la Communauté de communes VAL ES DUNES pour un montant de 39 194 € faisant suite à la dissolution du SMEOM ;*
- du SMEOM D'ARGENCE au SYVEDAC pour un montant de 11 054 € faisant suite à la dissolution du SMEOM ;*
- du SMICTOM DE LA BRUYERE au SYVEDAC pour un montant de 17 895 €, faisant suite au retrait de CAEN LA MER du SMICTOM DE LA BRUYERE.*

2. DIRE qu'en conséquence, la notification du refus d'exercer le droit de préemption sera effectuée par monsieur le président en conformité avec le Pacte d'actionnaires de la SPL ;

3. APPROUVER la modification des statuts de la SPL entérinant la nouvelle répartition des administrateurs faisant suite à la modification des actionnaires ;

4. AUTORISER le président à signer lesdits statuts ainsi qu'un nouveau pacte d'actionnaires tel que joint en annexe à la présente délibération, et sous réserve de la délibération concordante de l'ensemble des actionnaires ;

5. AUTORISER le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20 h 50.

Le président, M. Thierry AUBIN

Le secrétaire de séance, M. Paul CARRÉ